

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE REGIONALE DU CENTRE-VAL DE LOIRE
POUR LE LIVRE, L'IMAGE ET LA CULTURE NUMERIQUE
DU 07 FEVRIER 2022

Etablissement public de coopération culturelle à caractère administratif
créé par arrêté préfectoral le 17 août 2005.

Siège social : 24 rue Renan, CS 70031, 37110 Château-Renault

Le sept février deux mille vingt-deux, à quatorze heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Conseil Régional à Orléans, sur convocation de Madame Julie GAYET, présidente, en date du sept janvier deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Delphine BENASSY ; Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ; Madame Sonia PAREUX

L'Etat :

Monsieur Benoît LECERF ; Monsieur Fabrice MORIO ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame la Rectrice de l'Académie Orléans-Tours ; Madame Michèle PREVOST

La mairie de Château-Renault :

Monsieur Stéphane CHARTIER, représentant Mme Brigitte DUPUIS, Maire de Château-Renault

Les personnalités qualifiées :

Madame Julie GAYET ; Monsieur Bruno GENINI ; Monsieur Joël HAFKIN ; Madame Céline MENEGHIN, suppléante de Monsieur Joël HAFKIN et ne prenant donc pas part au vote ; Monsieur Denis WALGENWITZ

Les représentants du personnel :

Madame Julie GERMAIN ; Monsieur Julien HAIRAULT

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Monsieur Nicolas GEORGES ; Monsieur Stéphane GOURDON ; Madame Marie LAJUS ; Madame Magali SAUTREUIL.

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE :

Madame Maud BRUN, directrice de la culture et du patrimoine au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Sandrine ESNAULT, responsable des affaires générales de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles au Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 14

- Votants : 19 (dont cinq pouvoirs)

Monsieur Joël HAFKIN se propose comme secrétaire de séance.

Madame Julie GAYET explique en ouverture de séance à quel point les séminaires organisés récemment permettent de créer une certaine forme de cohésion entre les administrateurs et de rendre également plus rapide, voire plus léger les séances du Conseil d'administration. Elle ajoute que ces réunions de travail l'aident énormément à comprendre les besoins de chacun et les enjeux portés par l'agence. Elle sollicite un nouveau tour de table en commençant par demander aux administrateurs ayant rejoint dernièrement le Conseil d'administration de bien vouloir se présenter.

Monsieur Denis WALGENWITZ explique être réalisateur de films d'animation, producteur depuis un an. Il a fait ses premiers films d'animation dans l'enceinte des Beaux-Arts d'Orléans. Il ajoute être ravi de rejoindre Ciclic aujourd'hui, d'autant qu'il a déjà eu la joie de participer à la création de Ciclic Animation, à l'époque sur Château-Renault.

Monsieur Bruno GENINI est le directeur de la Maison de la bande dessinée à Blois, structure qui existe depuis plusieurs années (lieu permanent avec de l'exposition, de la médiation, de l'accueil de scolaire, de la création...). Il précise que chaque année est accueilli à Blois le festival « bdBOUM », premier festival gratuit de bande dessinée en France, qui s'est déroulé l'an dernier au mois de novembre.

Madame Céline MENEHIN est directrice adjointe à la lecture publique de Loir-et-Cher, plus précisément responsable de la Bibliothèque départementale. La Bibliothèque départementale travaille avec les petites communes rurales, ce qui représente 130 bibliothèques, très hétérogènes (de la médiathèque au petit point lecture géré par des bénévoles). Le rôle de la Bibliothèque départementale est de les accompagner, d'animer le réseau de lecture publique, tant en termes de desserte de documents, que d'animations, en apportant des festivals, de la présence d'auteurs, d'artistes...

Monsieur Philippe GERMAIN présente, en son absence, Madame Pauline CHASSERIEAU, Directrice générale de l'ACAP, association dans les Hauts-de-France. Cette association était auparavant structurée autour d'un travail sur la diffusion des œuvres et l'éducation au cinéma. C'est devenu, après la fusion des deux régions Picardie et Hauts-de-France, le pôle régional dédié à l'éducation et à la diffusion pour les Hauts de France. Il ajoute qu'il y a deux structures régionales en Hauts-de-France : PICTANOVO, centré sur la création, et l'ACAP, centrée sur la diffusion, la formation des exploitants, mais aussi un lieu d'observation et de ressources. Philippe GERMAIN conseille aux administrateurs d'aller consulter leur site, notamment une étude intéressante réalisée auprès des jeunes sur leur utilisation des écrans. C'est une structure avec laquelle l'agence Ciclic travaille beaucoup.

Monsieur Philippe GERMAIN présente également les documents qui ont été remis aux administrateurs à l'occasion de cette séance : un fascicule de Thomas GIRAUD, actuellement en résidence auprès des maisons des écrivains de la région. L'autre document est une clé USB qui rassemble tous les films réalisés dans le cadre du dispositif « Passeurs d'images ». Il s'agit d'un dispositif de sensibilisation pour les publics éloignés des pratiques culturelles en ville ou en milieu rural. Dans ce cadre, des ateliers de sensibilisation sont mis en place avec des professionnels qui encadrent. Le dernier document enfin est un livret pédagogique remis aux enseignants dans le cadre du dispositif « Lycéens au cinéma », autour d'un programme de courts-métrages qui est une particularité du dispositif en Centre-Val de Loire. Le thème de cette année était la piste animale.

Madame Julie GAYET ajoute que figure sur ce document une publicité pour le site UPOPI qui constitue une mine de formations pour des cours en ligne, à mettre absolument en avant dans les années qui viennent.

Le reste des membres présents procèdent à un tour de table afin de se présenter brièvement.

Table des matières

1.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 DECEMBRE 2021.....	6
2.	RECAPITULATIF DES MARCHES PASSES EN 2021	7
3.	CONVENTION FINANCIERE 2022 AVEC LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE.....	9
4.	POLITIQUE TARIFAIRE DU CINEMOBILE	12
5.	BUDGET PRIMITIF 2022	21
6.	PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DES FILIERES REGIONALES LIVRE ET IMAGE POUR L'ANNEE 2022.....	36
7.	NOUVEAU SITE INTERNET MEMOIRE.CICLIC.FR	38

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 DECEMBRE 2021

Délibération n°01-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 06 décembre 2021.

Votants : 19

Pour : 19.

2. RECAPITULATIF DES MARCHES PASSES EN 2021

Acte n°01-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

En amont de cette présentation, **Madame Julie GAYET** attire l'attention des administrateurs sur l'illustration du diaporama : le film « Onoda 10 000 nuits dans la jungle », réalisé par Arthur Harari, nommé aux César et soutenu à l'écriture par l'agence. Julie GAYET précise qu'Arthur Harari est un jeune cinéaste talentueux et prometteur. Il avait déjà été soutenu pour son premier long métrage « Diamant noir » qui était une petite merveille.

L'agence Ciclic Centre-Val de Loire est un pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. À ce titre, l'agence est soumise aux règles de la commande publique.

Il s'agit ici de présenter, pour information, un récapitulatif des marchés publics passés en 2021.

Intitulé	Titulaire	Montant du marché TTC	Durée du marché
Fourniture d'une semi-remorque poids-lourd modulable en salle de projection cinématographique	TOUTENKAMION Group	1 036 080,00 €	12 mois
Fourniture d'un tracteur routier	SODIMAVI	100 200,00 €	2 mois

Location ou vente et maintenance de copieurs numériques multifonctions d'occasions ou neufs	B.M.S.	Forfait location machines : 1 212€ / trim. 0,00456 € / copie N&B 0,0456 € / copie couleur	48 mois
Fourniture et installation d'un télécinéma ou d'un scanner multi-formats	MWA France	64 926,54 €	3 mois
Maintenance et travaux de réparation de trois tracteurs routiers et de trois semi-remorques poids-lourd (lot 1)	SODIMAVI	Prix unitaires variables (cumul des prix : 5 737,02 €)	1 an reconductible 3 fois (4 ans)
Maintenance et travaux de réparation des installations électriques et de climatisation de trois salles de projections cinématographiques (lot 2)	TOUTENKAMION Group	Prix unitaires variables (Cumul des prix : 22 537,16 €)	1 an reconductible 3 fois (4 ans)
Maintenance et travaux de réparation installations hydrauliques de trois salles de projection cinématographique (lot 3)	TOUTENKAMION Group	Prix unitaires variables (Cumul des prix : 145 453,12 €)	1 an reconductible 3 fois (4 ans)
Maintenance et travaux de réparation structurelle, d'accastillage et de timonerie de trois salles de projection cinématographique (lot 4)	SARL CSTS JOBET	Prix unitaires variables (Cumul des prix : 133 534,80 €)	1 an reconductible 3 fois (4 ans)

Madame Annaïck LE RU précise que l'ensemble des sociétés retenues pour les cinémobiles résident en région Centre. Elle rappelle qu'il n'y a d'une part pas beaucoup de concurrence sur ce secteur et que d'autre part l'agence a besoin de proximité dans ce domaine.

Madame Julie GAYET pointe également l'importance du scanner multi-format pour le pôle patrimoine de Ciclic.

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Prend acte :

- De l'état récapitulatif des marchés publics passés en 2021.

Votants : /

3. CONVENTION FINANCIERE 2022 AVEC LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Acte n°02-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Madame Julie GAYET présente le film d'animation « Précieux » de Paul MAS, également nominé aux César qui vient en illustration de ce sujet. Elle souligne le pôle animation, très présent aux César.

Madame Annaïck LE RU rappelle que cette convention financière s'intègre à la convention triennale déjà validée par le Conseil d'administration. Elle précise concernant la part en fonctionnement que les montants se situent sur le même volume que l'an dernier, et qu'une hausse significative de 180 000 € de la part de la Région est à noter sur l'investissement. Une subvention en nature est également inscrite dans cette convention puisque l'agence Ciclic bénéficie des infrastructures du GIP Recia sur l'accès au réseau régional haut débit et le stockage des données relatives à Mémoires. La convention est présentée pour information aux administrateurs.

L'article 6 des statuts de l'agence précise notamment qu'une convention d'application annuelle entre la Région Centre-Val de Loire et l'agence établit le programme d'activité de l'agence pour l'année considérée, et détermine les moyens financiers que la Région Centre-Val de Loire alloue à l'agence pour la même année.

Une convention triennale d'objectifs 2021-2023 a été signée l'année dernière entre la Région Centre-Val de Loire, l'Etat et l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique. Cette convention avait été soumise pour information aux administrateurs de l'agence.

Il s'agit ici de présenter au conseil d'administration la convention financière annuelle pour l'année 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et l'agence Ciclic.

Outre un rappel des orientations stratégiques présentées dans la convention triennale, en référence au programme stratégique 2018-2021 adopté en janvier 2018 par le conseil d'administration de l'agence, cette convention précise le montant des subventions de fonctionnement et d'investissement octroyées par la collectivité.

Cette convention a été soumise au vote de l'assemblée régionale le 22 janvier 2022.

Fonctionnement

Les subventions inscrites au titre du budget régional s'élèvent à 2 672 500 € (soit 2 622 500 € de dotation globale de fonctionnement et 50 000 € pour l'animation des filières livre et image).

À noter la subvention en nature apportée par la Région Centre-Val de Loire pour la connexion au réseau régional pour la fourniture d'internet et la prestation d'hébergement assurées par le GIP RECIA (coût estimé : 54 000 € TTC).

À noter aussi que, comme évoqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la Région a confirmé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € pour une étude de préfiguration d'un fonds de garantie et/ou de dotation spécifique à la filière image régionale. Cette subvention fait l'objet d'un conventionnement distinct.

Investissement

Les subventions d'investissement inscrites au titre du budget régional sont les suivantes :

- programme « soutien à la création image » : 1 500 000 € (1 320 000 € en 2021).

Comme annoncé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, la Région Centre-Val de Loire augmente à compter de 2022 de 180 000 € son soutien à la création image.

- programme équipement de l'agence : 30 000 €

Soit un total de 1 530 000 €.

Le Conseil dispose en annexe, pour information, de la convention d'application annuelle 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et l'agence.

Madame Julie GAYET rappelle que les administrateurs avaient évoqué les orientations budgétaires lors du précédent séminaire. Il lui semble qu'il pourrait être intéressant que le prochain séminaire soit consacré à un point sur les aides apportées à l'agence.

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Prend acte :

- De la convention financière 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et l'agence.

Votants : /

4. POLITIQUE TARIFAIRE DU CINEMOBILE

Délibération n°02-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

L'agence a fait évoluer sa politique tarifaire en 2017 et en 2018 avec :

- En 2017, une évolution du plein tarif de 6 € à 6,20 € et du tarif réduit de 4,20 € à 4,50 € ;
- En 2018, l'instauration d'une tarification spécifique dans le cadre de partenariats avec des structures sociales, culturelles, solidaires ou des réseaux professionnels.

Il est ici proposé de faire évoluer cette politique tarifaire pour les parties relatives :

- à la tarification de séances scolaires ;
- aux tarifications spécifiques mises en place en 2018 ;
- aux situations exceptionnelles.

Grille actuelle des tarifs du Cinémobile

	Tarifs
Tarif plein	6,20 €
Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, plus de 60 ans, handicapés, contremarques Ciclic)	4,50 €
Tarif groupe, moins de 14 ans et YEPS	4,00 €
Tarif scolaire, centres de loisirs et films d'archives	2,50 €
Carte 5 places + 1 offerte	24,00 €
Tarif partenaire - libre	4,00 € ou 4,50 €
Tarif partenaire - fixé	Selon partenaire

Propositions d'évolution

Augmentation du tarif scolaire et centre de loisirs (hors dispositifs scolaires nationaux)

Ciclic Centre-Val de Loire accueille les dispositifs d'éducation à l'image dans le Cinémobile (Maternelle au cinéma, Ecole et cinéma, Collège au cinéma) et applique la tarification en vigueur établie par le Centre National du cinéma à l'échelle nationale (actuellement 2,50 €).

Ciclic Centre-Val de Loire applique cette même tarification pour les autres séances scolaires et pour les séances en direction des accueils de loisirs. Or les distributeurs de ces séances ne bénéficient pas des mêmes avantages que lorsque leur film a été intégré par le CNC aux catalogues proposés pour les dispositifs scolaires institués.

Afin d'envisager une plus juste répartition des recettes et au vu de la stabilité de ce tarif depuis 2006, il est proposé une revalorisation du tarif en direction de ces publics à 3 € (hors dispositifs scolaires nationaux), soit une hausse de 20%. Ce tarif concerne entre 1 000 et 2 000 entrées par an dans les Cinémobiles et peut s'élever jusqu'à 4 € dans certaines autres salles.

Il est proposé que cette hausse soit applicable uniquement à compter du 1^{er} septembre 2022, afin de poursuivre les engagements déjà pris au titre de l'année scolaire 2021-2022. Les accompagnateurs restent exonérés.

Aménagement des dispositions relatives à la tarification spécifique

Afin de faciliter l'accès à ce service cinématographique de proximité, Ciclic Centre-Val de Loire mène un travail de développement des publics et initie des partenariats en direction de plusieurs structures sociales (CAF, CCAS, associations, etc.), culturelles, éducatives, solidaires (Restos du cœur, Secours

catholique) et des réseaux professionnels (Ciné chèque, chèque cinéma universel, etc.). Dans ce cadre l'agence est amenée à contractualiser des offres tarifaires spécifiques.

En effet, certains partenaires sociaux fixent des tarifs à l'échelle nationale et certaines opérations d'envergure, telle que la Fête du Cinéma, font évoluer les modalités tarifaires selon les années, avec des annonces parfois tardives, difficilement compatibles avec le calendrier administratif de l'agence.

Il s'agit ici de doter Ciclic d'une souplesse de gestion quant à la diversité des tarifs pratiqués, pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de ce service public culturel. Il est proposé de pratiquer l'un des tarifs réduits existants (2,50 €, 3 €, 4 € ou 4,50 €). Cet accord serait acté par voie conventionnelle.

Lorsque la tarification est directement liée à l'opération (souvent le cas des opérations nationales), le tarif pratiqué resterait celui fixé par le partenaire.

Situations exceptionnelles

Remise tarifaire aux groupes suite à annulation pour des raisons techniques et logistiques imprévues

Il s'agit ici d'une disposition existant depuis 2017. Pour des raisons indépendantes de notre volonté (conditions météorologiques, incident technique, etc.), l'agence est parfois obligée de modifier à la dernière minute les calendriers établis. Au-delà du grand public, cela peut parfois entraîner des annulations de séances pour les groupes.

Selon des cas de figure exceptionnels, telle que la répétition des annulations, il est proposé de permettre à Ciclic la possibilité de faire bénéficier, en guise de dédommagement, à certaines structures (bénéficiaire de tarif en groupe) d'une remise sur la future séance à laquelle elles souhaitent venir assister.

Cette mesure n'est valable que lors des séances avec des groupes, scolaires, accueils de loisirs ou autres groupes accueillis (établissements seniors). Cette mesure ne peut en aucun cas être valable pour répondre à un cas individuel et particulier. La remise ne pourrait pas excéder 25 % du montant de la facturation.

Remise tarifaire pour l'achat de contremarques (nouvelle disposition)

Chaque année, Ciclic Centre-Val de Loire vend des contremarques aux collectivités, structures associatives, entreprises... Certaines collectivités, dont les Communes partenaires ou certaines associations sociales ou caritatives commandent un nombre important de contremarques. Il est proposé de pouvoir faire un geste commercial pour les commandes significatives avec une remise possible entre 5 et 20% selon le nombre de contremarques.

Facturation pour annulation abusive

Il s'agit ici d'une disposition existant depuis 2017, elle n'a aucun lien avec la situation sanitaire actuelle. Le Cinémobile permet à certaines structures (établissements scolaires, centres de loisirs, etc.) des communes desservies ou proches de bénéficier de séances, notamment dans le cadre de dispositifs nationaux d'éducation au cinéma. Ces séances sont organisées selon des modalités précises : calendrier, nombre de spectateurs, film diffusé, etc. Il arrive parfois que certaines structures annulent au dernier moment la séance programmée.

En cas d'annulation une semaine avant la tenue de la séance et sans motif valable, l'agence Ciclic facturera à la structure concernée les places prévues.

Séances spéciales et diffusions non commerciales

Il s'agit ici d'une disposition existant depuis 2017. Dans le cadre de la réglementation de l'exploitation cinématographique, Ciclic Centre-Val de Loire peut organiser de façon ponctuelle des séances non commerciales (projections de films d'archives, etc.). À l'occasion de ces séances exceptionnelles, le tarif de la séance peut être fixé à 2,50 €.

Nouvelle grille des tarifs des Cinémobiles

Les dispositions présentées précédemment conduirait à la grille tarifaire ci-dessous :

	<i>Tarifs</i>
Tarif plein	6,20 €
Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, plus de 60 ans, handicapés, contremarques Ciclic)	4,50 €
Tarif groupe, moins de 14 ans, YEPS, Pass Culture	4,00 €
Tarif scolaire, centres de loisirs et films d'archives	3,00 €
Tarif dispositifs d'éducation à l'image	Fixé par le CNC
Tarif séances non commerciales	2,50 €
Carte 5 places + 1 offerte	24,00 €
Tarif partenaire - libre	2,50 €, 3 €, 4 € ou 4,50 €
Tarif partenaire - fixé (opérations nationales)	Selon partenaire

Monsieur Philippe GERMAIN rappelle que le Cinémobile est un outil d'aménagement culturel du territoire. Il précise que l'an dernier ce sont 23 000 spectateurs qui ont fréquenté les cinémobiles, ce qui montre qu'un travail de reconquête des publics est à faire, en comparaison avec les fréquentations

enregistrées avant la crise sanitaire (plus de 56 000 spectateurs). La politique tarifaire proposée contribue à la dynamique abordée en séminaire, autour de la solidarité et de l'attention à porter en faveur de tous les publics et les professionnels. **Monsieur Philippe GERMAIN** ajoute que la filière du cinéma représente tout une chaîne entre les distributeurs, les producteurs, les auteurs... et que cet écosystème doit être bienveillant et attentif. Si un acteur est fragilisé, c'est tout l'écosystème en effet qui peut être impacté.

Monsieur Philippe GERMAIN souhaite donner une précision concernant l'augmentation du tarif scolaire (de type collège au cinéma, école au cinéma...) et centres de loisirs, hors dispositifs scolaires nationaux qui sont soumis à des règles tarifaires nationales de 2.50€. L'agence s'est rendu compte que les tarifs locaux n'étaient pas adaptés aux producteurs et les ayants droits. Il est donc proposé une revalorisation de ces dispositifs pour le public scolaire et centres de loisirs, en sachant que cela représente entre 1 000 et 2 000 entrées annuelles au maximum. Il n'y a pas d'enjeu financier pour Ciclic mais un enjeu symbolique vis-à-vis des distributeurs de films. **Monsieur Philippe GERMAIN** précise que cette réflexion est également portée au niveau national en raison de la fragilité de la profession. Il rappelle enfin que malgré cette augmentation, l'agence reste encore moins chère que les salles de cinéma de proximité, en raison de sa mission de service public.

Monsieur Fabrice MORIO entend la portée économique faible de cette mesure. Il constate également la portée symbolique bien supérieure. Il se demande si c'est le bon temps pour afficher une hausse de tarif ? En effet, le public a du mal à revenir en salle. Il pense qu'il est dommageable, eu égard à la portée hautement symbolique de cette mesure, de la porter aujourd'hui, dans le contexte actuel.

Madame Julie GAYET souligne l'importance du soutien aux distributeurs pour qui la période actuelle est justement très difficile.

Madame Delphine BENASSY demande si l'agence a sondé les organismes qui allaient subir cette augmentation ? Est-ce que cela représente un frein ?

Monsieur Philippe GERMAIN répond que cette mesure ne concerne pas le grand public. Il s'agit en l'occurrence d'un public captif, souvent demandeur de programmation. Aucun benchmark n'a été réalisé mais il ne pense pas que cela soit un frein. Il rappelle encore une fois que ce tarif reste beaucoup moins cher que ceux pratiqués dans l'ensemble des salles.

Madame Julie GERMAIN complète en précisant que ce tarif n'a pas bougé depuis 2006. Elle insiste sur la période difficile que vivent les réalisateurs et la chaîne cinématographique : il appartient aussi à l'agence de les soutenir.

Monsieur Denis WALGENWITZ confirme en effet que le public scolaire et centres de loisirs est spécifique, captif et que cette mesure est sans effet sur le retour plus global dans les salles. Il s'interroge par contre sur la question de la rémunération de la chaîne des ayants-droits et des distributeurs. Quelle est la répartition entre la distribution et la salle ?

Monsieur Philippe GERMAIN répond que la répartition est de 50 / 50 pour les dispositifs hors dispositifs scolaires, et de 30 (distributeur) / 70 (salle) pour les dispositifs scolaires. **Monsieur Philippe GERMAIN** insiste sur la volonté, à travers l'ensemble de cette délibération, d'avoir une accessibilité renforcée par rapport à la reconquête des publics. Avec cet outil, le travail avec des structures sociales nationales comme les Restos du cœur, le Secours populaire, les CAF... devient plus abordable. La politique tarifaire de l'agence n'était jusque-là pas adaptée à leurs pratiques.

Madame Julie GAYET ajoute en effet que cette flexibilité permet de s'adapter et d'être un peu plus « sur mesure » pour chacun.

Monsieur Denis WALGENWITZ confirme la difficulté de l'accès aux salles aujourd'hui. Dans le dispositif des Cinémobiles les usagers n'ont pas à rajouter un déplacement pour se rendre dans la salle de cinéma. Il faut être conscient de la somme importante que représente l'accès au cinéma pour certaines familles. Les Cinémobiles en ce sens constituent un vrai levier. Il considère qu'il faut regarder de près et de façon globale la question des tarifs. C'est la régularité d'accès au cinéma qui est difficile. Les gens continuent d'aller au cinéma, mais le plus souvent à raison d'une à deux fois l'an. Y aller régulièrement coûte encore cher et c'est là qu'est le problème.

Monsieur Benoit LECERF pense que la politique tarifaire ne doit pas être un frein pour un retour du public vers le Cinémobile. La faculté d'instaurer des tarifs différenciés sur des partenariats libres est intéressante mais on n'a pas la vision d'une augmentation ou d'une diminution. Mais la contrepartie d'augmenter les tarifs des centres de loisirs lui pose problème. Il faut se demander qui paye in fine ? Les collectivités ? Auront-elles la capacité d'absorber cette différence ?

Madame Julie GAYET précise qu'il faut considérer la situation dans son ensemble. Habituellement, les collectivités doivent emmener les groupes et faire les voyages. Avec le Cinémobile, le cinéma vient à eux... Aujourd'hui les gens ont souvent peur d'aller dans les salles, car il faut être masqué, c'est « enfermant ». **Madame Julie GAYET** considère qu'il est essentiel de soutenir toute cette chaîne autour du cinéma. Elle ne pense pas que cela empêchera les jeunes de venir. Elle approuve cette flexibilité, de même que le fait d'aller chercher d'autres partenaires comme les Restos du Cœur, sujet qui avait été abordé au séminaire.

Monsieur Denis WALGENWITZ confirme que cela mérite d'être observé. Il ajoute que le Cinémobile apporte également une animation. Il faut selon lui utiliser l'outil du Cinémobile pour évaluer et sentir comment se passent les choses.

Monsieur Benoit LECERF ne pense pas que cette mesure permettra d'aider de façon significative les distributeurs (selon un rapide calcul, il évalue un gain pour eux de l'ordre de 300 euros). Il s'interroge par contre sur le dispositif de l'éducation à l'image qui draine beaucoup plus d'élèves (115 000 élèves dans la Région chaque année et 15 000 pour le Cinémobile) et pour lequel l'on passe d'une grille fixe à une grille fixée par le CNC. Il précise qu'il y a des négociations Région par Région sur cette grille, certaines Régions ayant décidé de l'augmenter, et il demande ce qui a motivé Ciclic dans cette évolution.

Madame Annaïck LE RU ajoute que l'agence reste en l'occurrence à 2,50 euros mais elle précise qu'en tout état de cause si le CNC fait évoluer la grille à 3 euros, il n'y aura pas de choix possible.

Monsieur Philippe GERMAIN confirme que cela est négocié au niveau national. Il demande à Monsieur Julien HAIRAULT si une augmentation est envisagée par le CNC dans les prochains mois ?

Monsieur Julien HAIRAULT répond qu'il y a des réflexions aujourd'hui en ce sens, mais cela serait en tout état de cause négocié par territoire et pris en charge par les collectivités. L'augmentation ne serait pas, en l'état des réflexions, portée par le CNC.

Monsieur Philippe GERMAIN explique qu'en réalité la réflexion qui consiste à réévaluer les tarifs scolaires nationaux existe depuis de nombreuses années. La question est de savoir qui prend en charge le différentiel ? En effet, ce qui peut être envisagé à petite échelle s'avère plus difficile à plus grande ampleur.

Monsieur Philippe GERMAIN précise que la trajectoire de Ciclic aujourd'hui est d'instaurer une meilleure accessibilité de sa politique tarifaire. Là, le public est captif. Il répète que ce n'est pas une question financière pour Ciclic. L'enjeu de la délibération est d'envoyer un signal à la profession et de bénéficier de marges de négociation.

Madame Anne-Marie PESLHERBE-LIGNEAU demande quand cette mesure envers les centres de loisirs et les scolaires sera mise en place ?

Monsieur Philippe GERMAIN répond qu'elle entrera en vigueur en septembre.

Madame Julie GAYET confirme qu'il y a eu un arrêt de fréquentation des salles. Elle ajoute que lorsque les tarifs pour enfants diminuent, c'est toujours un peu compliqué pour les ayants-droits.

Monsieur Fabrice MORIO demande pourquoi l'agence n'attendrait pas la sortie de crise sanitaire avant de mettre en place cette augmentation ? Il ne comprend pas l'urgence de délibérer, ne pourrait-on pas se reposer la question en septembre plus sereinement ?

Madame Annaïck LE RU précise qu'il y avait urgence pour les cinémas solidaires, ce qui était l'occasion de revoir tout le dispositif de tarification, dont cette question de la distribution.

Monsieur Philippe GERMAIN insiste sur le fait que cette mesure ne représente que 1 000 à 2 000 entrées. Il n'y a pas d'enjeu dans la reconquête de ce public qui de toute façon est captif. Il rappelle que Ciclic reste mieux-disant en tout état de cause. La reconquête des publics se situe ailleurs.

Madame Julie GAYET précise qu'il s'agit là d'une première étape. Elle propose de mettre le dossier aux voix pour avancer. Il sera temps d'observer les réactions, et d'adapter la mesure s'il le faut, lors d'un prochain conseil d'administration.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT salue la finesse de la réflexion. Elle est sensible à l'argument de la rémunération des différentes chaînes. Elle souhaite simplement apporter une remarque relative à la complexité de la grille tarifaire. Elle marque là un point de vigilance sur la lisibilité de cette grille.

Madame Annaïck LE RU explique que le grand public n'a pas accès à cette grille.

Madame Julie GAYET confirme en effet que le grand public a accès aux quatre tarifs affichés suivants :

- Tarif plein
- Tarif réduit
- Tarif groupe, moins de 14 ans, YEPS, Pass Culture,
- Carte 5 places + 1 offerte.

L'ensemble lui paraît relativement clair. Pour ce qui est des autres tarifs de la délibération, ils tendent à apporter plus de souplesse, ce qui reste dans l'intérêt de tous.

Madame Delphine BENASSY conclut en indiquant qu'il sera important d'avoir des éléments de suivi de ces mesures.

Avant de passer au vote, **Monsieur Fabrice MORIO** demande à scinder la délibération afin de voter séparément la grille tarifaire des autres points de la délibération, ce qui est accepté par **Madame Julie GAYET**.

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations,

Décide à l'unanimité :

- D'adopter la grille tarifaire ci-dessus à compter du 1^{er} février 2022, sauf celle relative aux dispositifs d'éducation à l'image qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022.

Votants : 19

Abstentions : 6 (Madame Anne-Marie PESLHERBE-LIGNEAU pour Madame Katia BEGUIN ; Monsieur Benoît LECERF ; Monsieur Fabrice MORIO ; Madame Michèle PREVOST ; Mme Marie LAJUS ; Monsieur Nicolas GEORGES)

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'autoriser l'agence Ciclic à procéder à une remise tarifaire aux groupes suite à annulation pour des raisons techniques et logistiques imprévues ;
- D'autoriser l'agence Ciclic à procéder à des remises tarifaires pour l'achat de contremarques ;
- D'autoriser l'agence Ciclic à procéder à des facturations en cas d'annulations abusives.

Votants : 19

Pour : 19

5. BUDGET PRIMITIF 2022

Délibération n° 03-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique ;

Madame Julie GAYET commente en préambule l'illustration du diaporama avec l'image du fil d'animation « La Traversée » de Florence MIALHE, également nommé aux César.

Monsieur Philippe GERMAIN rappelle la dynamique dans laquelle s'inscrit cette trajectoire budgétaire, notamment la dynamique partenariale avec la Région et la DRAC, sur la façon dont on consolide et dont on développe une nouvelle offre pour un service public culturel. Il présente les différents éléments qui vont rythmer l'année 2022, explicités dans le diaporama, notamment le lancement d'une étude de préfiguration d'un fonds de garantie et/ou de dotation pour le soutien à la création cinématographique et audiovisuelle grâce au soutien exceptionnel de la Région Centre-Val de Loire (30 000 €) et des métropoles régionales de Tours et d'Orléans avec qui la réflexion est lancée.

Madame Julie GAYET confirme que l'agence fait un travail d'accompagnement sur-mesure, au plus près de toutes les structures, producteurs, réalisateurs, auteurs... Pour autant, il manque un soutien financier supplémentaire.

Monsieur Philippe GERMAIN évoque également les points suivants :

- L'octroi de moyens supplémentaires pour l'animation de la filière livre grâce à la pérennisation des financements par la Région, notamment ceux dédiés au poste d'animateur filière image qui se déploiera dorénavant à mi-temps sur le livre dans le cadre d'un pôle création image et livre en ordre de marche ;
- Une sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge grâce aux crédits du CNC (60 000 €) ;
- La mise en place d'un dispositif renouvelé autour de la vie littéraire sur le territoire régional dans le cadre de la transformation des Mille lectures d'hiver ;

- La mise en place d'un nouveau dispositif dédié à l'émergence de la création littéraire grâce à un accompagnement de la Fondation Jan Michalski (8 000 €) et à des ressources supplémentaires en cours de recherche (SOFIA, etc..). Il rappelle que cela avait été abordé lors du dernier séminaire.

Il fait part enfin des mesures de consolidation des outils de l'agence :

- La livraison d'une nouvelle unité Cinémobile en 2022 dans le cadre du renouvellement de notre parc (financements Région, 990 000 € et CNC, 100 000 €), pour un nouvel outil de qualité proposé aux habitants à compter de septembre 2022 ;
- La consolidation du fonds d'aide à la création image avec l'augmentation de la subvention régionale et donc l'impact attendu sur la participation financière du CNC ;
- La consolidation de nos travaux sur le patrimoine audiovisuel régional grâce à une subvention complémentaire de la DRAC Centre-Val de Loire à hauteur de 15 000 € ;
- La mise en place d'une solution de dématérialisation de nos courriers entrants et sortants grâce à un soutien exceptionnel de la Région Centre-Val de Loire obtenu en 2021.

Monsieur Philippe GERMAIN donne la parole à **Madame Annaïck LE RU** qui détaille les éléments du Budget Primitif.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du conseil d'administration du 6 décembre 2021.

Pour rappel le budget primitif 2021 de l'agence s'élevait à 8 643 035 € (2 107 595 € en investissement et 6 535 440 € en fonctionnement).

Le budget primitif 2022 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture s'élève quant à lui à 8 727 983,13 € et se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
CREDITS D'INVESTISSEMENT SOUMIS AU VOTE	808 493,13	745 100,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	703 115,00	270 500,00
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	0,00	496 008,13
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 511 608,13	1 511 608,13

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT SOUMIS AU VOTE	7 216 375,00	7 216 375,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	0,00	0,00
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 216 375,00	7 216 375,00

BUDGET PRIMITIF 2022	8 727 983,13	8 727 983,13
-----------------------------	---------------------	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exploitation 2021 sera constaté au compte administratif 2021 (présenté en mai prochain) et intégré au budget supplémentaire 2022 à l'occasion du prochain conseil d'administration.

PRODUITS

Chapitre 70 (Produits de services) : il s'agit des recettes propres générées par les activités de l'agence. Son montant (540 485 €) est supérieur aux éléments présentés dans le cadre du ROB 2022 (526 500 €).

Pour rappel au budget 2021, 442 215 € de crédits avaient été inscrits à ce chapitre, ce montant avait été diminué à 392 215 € au cours de l'année dernière en raison notamment des pertes constatées sur le Cinémobile.

On trouve dans ce chapitre les recettes suivantes :

- Cinémobile : conformément aux éléments présentés dans le rapport d'orientations budgétaires avec un retour à la normale attendu uniquement à compter de 2024, la prévision de recettes pour 2022 est la suivante :
 - La billetterie : 191 000 €.
Pour rappel, 150 300 € prévus au BP 2021, revus à 90 300 € au cours de l'année 2021.
 - La location du Cinémobile : 90 000 €.
Pour rappel, 80 000 € prévus au BP 2021, revus à 54 200 € au cours de l'année 2021.
- Ciclic Animation : 78 000 € pour la location des espaces de travail et des logements (78 900 € prévus au BP 2021).
- Patrimoine : 30 000 € pour la vente d'images (25 000 € prévus au BP 2021 revus à 31 500 € au cours de l'année).

Les 104 950 € figurant au chapitre 70 sur le pôle éducation artistique et culturelle correspondent à la participation des établissements scolaires ou autres partenaires hors temps scolaires aux ateliers mis en œuvre par l'agence Ciclic. Il s'agit de remboursements de frais engagés par l'agence pour ces ateliers. 85 000 € étaient inscrits au budget 2021. L'augmentation de cette année est due à l'ajout dans ce pôle du nouveau dispositif remplaçant les Mille lectures d'hiver et plus spécifiquement tourné vers la jeunesse.

Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) :

AIDES A LA CREATION

- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle :

L'augmentation annoncée en décembre 2021 par la Région Centre-Val de Loire (+180 000 €) fait actuellement l'objet d'une réflexion entre l'agence, la Région et le CNC pour l'orientation de ces crédits supplémentaires et l'augmentation qui résultera de la participation du CNC.

- 1 500 000 € de la Région Centre-Val de Loire, soit une augmentation de 13 %.

685 450 € du CNC. Il s'agit d'une hypothèse de travail qui demande à être validée par l'ensemble des partenaires. Pour rappel la participation du CNC en 2021 était de 614 000 € (soit + 71 450 €).

- 10 000 € de la SACEM pour l'aide à la création de musique originale de court métrage.

- Fonds de soutien à l'économie du livre et fonds d'aide à la création et à la production artistiques dans le domaine des résidences d'écriture :

Reconduction de la politique régionale en faveur des éditeurs, résidences d'auteur et auteurs associés :

- 225 000 € de la Région Centre-Val de Loire (82%)
- 50 500 € de la DRAC Centre-Val de Loire (18%) dont 25 000 € de crédits confiés.

Soutien aux libraires dans le cadre de la convention CNL/DRAC Centre-Val de Loire/Région Centre-Val de Loire/Ciclic Centre-Val de Loire :

- 100 000 € du CNL (77 %). Il s'agit d'une hypothèse de travail en cours de validation avec le CNL. Pour rappel la participation du CNL était de 70 000 € en 2021.
- 10 500 € de la DRAC (8 %, crédits confiés). Pour rappel la DRAC avait exceptionnellement augmenté son soutien aux librairies fin 2021 de 44 750 €.
- 20 000 € de la Région Centre-Val de Loire (15 %)

ACTIONS ET MOYENS GENERAUX

- Contribution de la **Région Centre-Val de Loire** au fonctionnement : 2 469 500 € (68 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création livre et image)

Cette somme intègre les subventions suivantes de la Région :

- 50 000 € pour l'animation des filières livre et image ;
 - 12 000 € pour la participation au financement d'un poste de médiateur pour les Cinémobiles ;
 - 30 000 € pour l'étude de préfiguration d'un fonds de garantie pour la filière image.
- Contributions de **l'Etat** : 924 000 € (25 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création)

CNC :

À ce stade, les subventions du CNC (hors fonds d'aide) inscrites dans la convention financière sont reconduites à l'identique sur l'année 2022 :

- Panorama des interventions territoriales : 10 000 €
- Soutien à la diffusion des œuvres soutenues : 30 000 €
- Fonctionnement de la résidence de cinéma d'animation : 50 000 €
- Financement d'un poste de médiateur pour les Cinémobiles : 8 400 €
- Soutien à la diffusion des œuvres soutenues : 15 000 €

L'agence bénéficie d'autres subventions attribuées par le CNC :

- Ateliers autour de l'écriture scénaristique pour les jeunes : 60 000 € (produits constatés d'avance en 2021)
- Formation des jeunes volontaires en service civique pour le programme Cinéma et citoyenneté : 5 400 € (produits constatés d'avance en 2021)
- Prime art et essai perçue pour l'exploitation du Cinémobile : 19 000 €

CNL :

Dans le cadre des premiers échanges avec le CNL une subvention complémentaire du CNL (hors fonds d'aide) est inscrite au budget à hauteur de 20 000 € pour la participation au financement du nouveau dispositif autour de la vie littéraire et de la lecture à voix haute.

DRAC Centre-Val de Loire :

- Contribution prévisionnelle de la DRAC Centre-Val de Loire de 706 200 € (hors aides au livre, 61 000 €). Le montant de la subvention 2021 de la DRAC hors aides au livre était de 641 655 € en 2021.

À noter pour l'année 2022 :

- l'augmentation de la subvention consacrée au patrimoine de 15 000 € (en cours);
- la suppression des crédits liés à l'appel à projet pour *Un été culturel* (14 000 €);
- l'ajout des crédits liés à l'atelier *Fake Investigation* (+8 000 €);
- la reconduction sur une année pleine du dispositif *Jeunes en librairie* (+55 000 €) ;

Détail de la contribution de la DRAC Centre-Val de Loire (reconduction des montants 2021) :

- Animation de la filière (*Val de Loire Cinema Workshop*) : 15 000 €
 - Missions générales autour du livre : 250 000 €
 - Missions des archives patrimoniales : 45 000 €
 - Missions générales autour de l'éducation : 240 700 € dont 50 000 € consacrés au dispositif *Lycéens, apprentis, livres et auteurs d'aujourd'hui*
 - Ateliers de pratiques artistiques : 40 500 € pour 14 projets dans 6 établissements scolaires ; et 8 000 € pour l'atelier *Fake Investigation* (produits constatés d'avance en 2021)
 - Dispositif *Jeunes en librairie* : 90 000 € (en cours dans le cadre du plan de relance de l'Etat) ;
 - Ecosystème numérique et nouveaux usages : 17 000 €
- Subventions des **communes** (4 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création).
 - Adhésion des communes au Cinémobile : 75 500 €
 - Subvention pour le fonctionnement de Ciclic Animation de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois : 51 300 €
 - Subvention de la Métropole d'Orléans de 15 000 € dans le cadre du développement de la filière image.
 - Subventions du **Conseil départemental** d'Eure-et-Loir (20 000 €) : il s'agit de la poursuite d'actions autour de la mise en valeur des images d'archives collectées sur le territoire à travers des actions de médiation et de sensibilisation aux images.

- **Autres organismes :**

- Métiers culture (crédits de la direction de la formation professionnelle de la Région Centre-Val de Loire), 33 000 € pour des actions de formation professionnelle dans les domaines du livre et de l'image, dans la continuité des actions menées par l'agence depuis ces dernières années.
- Après une première réponse négative du programme Erasmus +, l'agence travaille à un autre dépôt de projet européen. 30 000 € sont inscrits dans ce budget primitif comme prévu dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires.

Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) : il s'agit ici de la part salariale sur les tickets restaurant proposés aux agents au titre des avantages sociaux (24 460 €).

Chapitre 77 (Produits exceptionnels) : il s'agit des recettes issues du mécénat (62 000 €) d'une part et les produits de la vente de la remorque du Cinémobile qui fait l'objet d'un renouvellement (37 000 €). Le montant relatif au mécénat est légèrement supérieur aux éléments du ROB 2022 (50 000 €).

S'agissant des recettes mécénat, il est rappelé que 8 000 € ont déjà été perçus (Fondation Jan Michalski) et inscrits en produits constatés d'avance en 2021.

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement octroyées par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat (284 400 €), conforme aux éléments présentés dans le ROB 2022.

CHARGES

Chapitre 011 (charges à caractère général) : ce chapitre représente près de 18 % des charges de fonctionnement, soit une proportion similaire aux BP des années précédentes.

Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : ce chapitre représente 40 % des charges de fonctionnement, soit une proportion similaire aux budgets des années précédentes.

Chapitre 022 (dépenses imprévues) : il s'agit ici de se donner les moyens d'une réactivité suffisante en cas de difficultés à anticiper certaines dépenses (3 000 €).

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : les dotations aux amortissements de nos immobilisations seraient de 370 100 € conforme aux éléments présentés dans le ROB 2022.

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : ce chapitre regroupe les subventions versées dans le cadre des fonds d'aide livre et image ainsi que les droits d'auteur. Il représente 37% des charges de fonctionnement, soit un niveau équivalent aux dernières années.

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : il s'agit principalement de disposer de crédits si l'agence devait constater l'annulation de titres réalisés sur des exercices antérieurs.

		Alloué 2021		BP 2022			Variations Alloué 2021 / BP 2022	
		Montant	% sur section	RAR 2021	Montant	% sur section	N - (N-1)	%
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	300 330,00	14%		284 400,00	19%	-15 930,00	-5%
chapitre D 041	Opérations patrimoniales	334 900,00	16%		315 000,00			
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00	1%		30 000,00	2%	0,00	0%
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	112 404,00	5%	430,25	65 405,00	4%	-46 568,75	-41%
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 320 285,80	62%	21 229,23	113 687,65	9%	-1 185 368,92	-90%
chapitre D 23	Immobilisation en cours	23 976,00	1%		0,00			
<i>Opérations</i>	<i>Total des opérations d'équipement</i>			<i>681 456,00</i>	<i>0,00</i>		<i>681 456,00</i>	
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	972 695,80	46%		496 008,13	33%	-476 687,67	-49%
chapitre R024	Produit des cessions							
chapitre R 040	Opé.d'ordre de transferts entre sections	404 300,00	19%		370 100,00	24%	-34 200,00	-8%
chapitre R 041	Opérations patrimoniales	334 900,00	16%		315 000,00	21%		
chapitre R 13	Subventions d'investissement	380 000,00	18%	270 500,00	30 000,00	20%	-79 500,00	-21%
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00	1%		30 000,00	2%	0,00	0%
	Total des dépenses d'investissement	2 121 895,80		1 511 608,13			-566 411,67	-29%
	Total des recettes d'investissement	2 121 895,80		1 511 608,13			-590 387,67	-29%
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 534 186,88	22%		1 312 060,00	18%	-222 126,88	-14%
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 720 583,00	39%		2 850 980,00	40%	130 397,00	5%
chapitre D 022	Dépenses imprévues	3 000,00	0%		3 000,00	0%	0,00	0%
chapitre D 042	Opé d'ordre de transferts entre sections	404 300,00	6%		370 100,00	5%	-34 200,00	-8%
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	2 386 943,00	34%		2 677 735,00	37%	290 792,00	12%
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0%		2 500,00	0%	0,00	0%
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	406 122,88	6%		0,00	0%	-406 122,88	0%
chapitre R 013	Atténuations de charges	4 000,00	0%		0,00	0%	-4 000,00	-100%
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	300 330,00	4%		284 400,00	4%	-15 930,00	-5%
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	392 215,00	6%		540 485,00	7%	148 270,00	38%
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	5 849 355,00	83%		6 260 030,00	87%	410 675,00	7%
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	21 690,00	0,3%		24 460,00	0%	2 770,00	13%
chapitre R 77	Produits exceptionnels	77 800,00	1,1%		107 000,00	1%	29 200,00	38%
	Total des dépenses de fonctionnement	7 051 512,88		7 216 375,00			164 862,12	2%
	Total des recettes de fonctionnement	7 051 512,88		7 216 375,00			164 862,12	2%
Total des dépenses		9 173 408,68			8 727 983,13		-445 425,55	-5%
Total des recettes		9 173 408,68			8 727 983,13		-445 425,55	-5%

Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et l'architecture numériques
Etablissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat

PÔLE CREATION IMAGE

DEPENSES		Alloué 2021	BP 2022	RECETTES		Alloué 2021	BP 2022
POLE CINEMA AUDIOVISUEL				POLE CINEMA AUDIOVISUEL			
chapitre D 011	Charges à caractère général	312 235,00 €	334 310,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 450,00 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	468 820,00 €	537 565,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 710,00 €	46 200,00 €	chapitre R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 670,00 €	27 400,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 913 600,00 €	2 146 050,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	108 500,00 €	107 285,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	2 599 495,00 €	2 924 300,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	<i>1 815 094,00 €</i>	<i>2 039 170,00 €</i>
					<i>dont Etat</i>	<i>694 001,00 €</i>	<i>770 450,00 €</i>
				chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	4 250,00 €	5 140,00 €
				chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00 €	
				chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	
<i>Total</i>		<i>2 750 365,00 €</i>	<i>3 064 125,00 €</i>	<i>Total</i>		<i>2 750 365,00 €</i>	<i>3 064 125,00 €</i>

PÔLE CREATION LIVRE

DEPENSES		Alloué 2021	BP 2022	RECETTES		Alloué 2021	BP 2022
POLE LIVRE				POLE LIVRE			
chapitre D 011	Charges à caractère général	104 860,00 €	85 230,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	5 250,00 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	387 448,00 €	201 820,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 120,00 €	3 900,00 €	chapitre R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	880,00 €	900,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	406 340,00 €	428 335,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 700,00 €	9 600,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	886 438,00 €	698 260,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	<i>466 528,00 €</i>	<i>272 360,00 €</i>
					<i>dont Etat</i>	<i>399 910,00 €</i>	<i>411 000,00 €</i>
				chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	3 500,00 €	2 525,00 €
				chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00 €	8 000,00 €
				chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	
<i>Total</i>		<i>902 768,00 €</i>	<i>719 285,00 €</i>	<i>Total</i>		<i>902 768,00 €</i>	<i>719 285,00 €</i>

PÔLE DIFFUSION

DEPENSES		Alloué 2021	BP 2022	RECETTES		Alloué 2021	BP 2022
POLE DIFFUSION				POLE DIFFUSION			
chapitre D 011	Charges à caractère général	330 771,00 €	429 060,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	27 350,00 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	517 298,00 €	539 660,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	254 440,00 €	240 100,00 €	chapitre R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 210,00 €	224 000,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	6 085,00 €	8 320,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	161 750,00 €	288 650,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	640 984,00 €	660 360,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	<i>500 684,00 €</i>	<i>512 460,00 €</i>
					<i>dont Etat</i>	<i>86 700,00 €</i>	<i>72 400,00 €</i>
				chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	1 900,00 €	2 630,00 €
				chapitre R 77	Produits exceptionnels	39 900,00 €	42 000,00 €
				chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	
<i>Total</i>		<i>1 109 094,00 €</i>	<i>1 217 640,00 €</i>	<i>Total</i>		<i>1 109 094,00 €</i>	<i>1 217 640,00 €</i>

PÔLE ÉDUCTION

DEPENSES		Alloué 2021	BP 2022	RECETTES		Alloué 2021	BP 2022
POLE EDUCATION				POLE EDUCATION			
chapitre D 011	Charges à caractère général	203 500,00 €	268 260,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	11 070,00 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	522 597,00 €	698 610,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 610,00 €	12 200,00 €	chapitre R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	460,00 €	300,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	53 068,00 €	83 680,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	83 765,00 €	104 950,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	678 240,00 €	922 985,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	<i>308 995,00 €</i>	<i>458 385,00 €</i>
					<i>dont Etat</i>	<i>356 745,00 €</i>	<i>464 600,00 €</i>
				chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	3 240,00 €	4 515,00 €
				chapitre R 77	Produits exceptionnels	13 000,00 €	30 000,00 €
				chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	
Total		789 775,00 €	1 062 750,00 €	Total		789 775,00 €	1 062 750,00 €

PÔLE PATRIMOINE

DEPENSES		Alloué 2021	BP 2022	RECETTES		Alloué 2021	BP 2022
POLE PATRIMOINE				POLE PATRIMOINE			
chapitre D 011	Charges à caractère général	104 040,00 €	73 850,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	7 880,00 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	276 610,00 €	271 530,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	4 000,00 €	0,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 530,00 €	39 600,00 €	chapitre R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 760,00 €	29 000,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	5 000,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	31 500,00 €	30 000,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	320 640,00 €	300 400,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	<i>275 640,00 €</i>	<i>235 400,00 €</i>
					<i>dont Etat</i>	<i>33 500,00 €</i>	<i>45 000,00 €</i>
				chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	3 000,00 €	3 580,00 €
				chapitre R 77	Produits exceptionnels	24 900,00 €	27 000,00 €
				chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	
Total		409 680,00 €	389 980,00 €	Total		409 680,00 €	389 980,00 €

FONCTIONS SUPPORT

DEPENSES		Alloué 2021	BP 2022	RECETTES		Alloué 2021	BP 2022
FONCTIONS SUPPORT				FONCTIONS SUPPORT			
chapitre D 011	Charges à caractère général	478 780,88 €	121 350,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	352 122,88 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	547 810,00 €	601 795,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	3 000,00 €	chapitre R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 350,00 €	2 800,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 890,00 €	28 100,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	6 350,00 €	6 350,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	723 558,00 €	753 725,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	2 000,00 €		<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	<i>706 558,00 €</i>	<i>736 725,00 €</i>
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			<i>dont Etat</i>	<i>17 000,00 €</i>	<i>17 000,00 €</i>
				chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	5 800,00 €	6 070,00 €
				chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
				chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	
Total		1 089 830,88 €	762 595,00 €	Total		1 089 830,88 €	762 595,00 €

La différence de budget sur les fonctions supports s'explique par les reliquats 2021 (chap 002 en recette) non intégrés à ce stade de la construction budgétaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHARGES

Cette section diminue fortement par rapport à l'année précédente après l'acquisition d'une unité de Cinémobile en 2021.

Programme annuel 2022 : ce programme d'investissement s'élève à 142 195 € (cf page suivante).

PRODUITS

Pour 2022, les recettes prévisionnelles inscrites sont les suivantes :

- l'amortissement des immobilisations dont le montant est estimé à 370 100 € ;
- le solde excédentaire de la section d'investissement en 2021 soit 496 008,13 € ;

S'agissant des subventions d'investissement, les prévisions sont les suivantes :

- pour **la Région Centre-Val de Loire** :
 - o une subvention de 30 000 € pour le programme d'équipement de l'agence;
 - o et en reste à réaliser :
 - le solde (198 000 €) de la subvention d'un montant de 990 000 € relative à l'acquisition d'une unité de Cinémobile actée fin 2020 ;
 - le solde (12 500€) de la subvention d'un montant de 25 000 € relative à l'acquisition d'un logiciel sur la dématérialisation des procédures.
- pour le **CNC** :
 - o une subvention de 60 000 € du CNC pour le renouvellement d'une unité cinémobile.

NATURE DE LA DÉPENSE	LIBELLE DU MATERIEL	QTE	PRIX TTC
Informatique	station d'animation	2	8 000,00 €
	Linetests stations	1	4 000,00 €
	licence Adobe CC	14	7 200,00 €
	licence Storyboard Pro	3	510,00 €
	licence Harmony	5	1 625,00 €
	Cintiq 24HD Wacom ou actualisé	2	4 400,00 €
	mac book salle de projection	1	2 500,00 €
SOUS TOTAL			28 235,00 €
Eclairage	Kit Lumière	1	3 500,00 €
SOUS TOTAL			3 500,00 €
Prise de vue	Boîtier appareil photo - Canon 5D ou actualisé	1	3 200,00 €
	Objectifs appareil photos	2	1 800,00 €
SOUS TOTAL			5 000,00 €
Electroménager	Combi réfrigérateur/congélateur appartement	1	600,00 €
	lave linge/sèche linge appartement	1	700,00 €
	Canapé / Appartement	1	1 100,00 €
SOUS TOTAL			2 400,00 €
TOTAL CICLIC ANIMATION			39 135,00 €
Diffusion	Vidéo projecteur nouvelle génération type Sony VPL-VW270ES 4K Ultra HD	1	3 600,00 €
	Système son	1	1 500,00 €
	Ecran	1	1 800,00 €
	Câble son avec "noise reductor"	1	300,00 €
	Valise de transport	1	800,00 €
	Table mobile pour vidéo-projecteur	1	1 000,00 €
SOUS TOTAL			9 000,00 €
	Scanner NOVA option Time line avec détection de scènes automatique		6 000,00 €
SOUS TOTAL			6 000,00 €
Station de montage	iMac 24 pouces 4.5K ou iMac 27 pouces 5K	1	3 500,00 €
	avec Final Cut Studio + Apple Care garantie 3 ans		
SOUS TOTAL			3 500,00 €
TOTAL CICLIC PATRIMOINE			18 500,00 €
Projection numérique	Ecran / camion	3	1 200,00 €
Bureautique	PC PORTABLE	2	2 000,00 €
SOUS TOTAL			3 200,00 €
Projection numérique	SON : Ampli digital, système amplifié portable, micros	1	2 660,00 €
	Scaler 4K	1	2 800,00 €
	PC portable	1	1 740,00 €
	Serveur NAS SYNOLOGY DS720+	1	2 120,00 €
	Focale : zoom à mémoire 2.09-3.9:1 NEC900	1	2 820,00 €
SOUS TOTAL			12 140,00 €
TOTAL CICLIC DIFFUSION			15 340,00 €
Tournage	Unité de tournage	1	4 500,00 €
Montage	MashUp Box (table MashUp V2)	1	6 000,00 €
Lumière	Kit Panneaux LED (trépieds, batteries, sac)	1	1 000,00 €
	Kit Fond Vert	1	500,00 €
Bureautique	PC PORTABLE	1	1 000,00 €
TOTAL CICLIC EDUCATION			13 000,00 €
Bureautique	PC PORTABLE	2	2 000,00 €
INFRASTRUCTURE RESEAU	NOUVEAU SERVEUR DATA+ CONFIGURATION	1	12 800,00 €
	RECONVERSION - SERV2008- EN HAUTE DISPO	1	350,00 €
Bureautique	LOGICIEL DEMATERIALISATION COURRIERS ET PARAPHEURS	1	35 400,00 €
	SPLASHTOP (remplace log mein)	1	0,00 €
	ADOBE CREATIVE CLOUD	2	720,00 €
	MAILCHIMP	1	2 700,00 €
	FORMSITE	1	2 250,00 €
TOTAL INFORMATIQUE ET RESEAU			56 220,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			142 195,00 €

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT demande quel est le calendrier de négociation avec le CNC ?

Madame Annaïck Le RU répond que suite à un changement d'équipe au CNC, le calendrier a été retardé. Elle espère que cela pourra s'accélérer pour être finalisé en mars.

Madame Michèle PREVOST demande ce que signifie le terme « crédits confiés » ?

Madame Annaïck LE RU précise que l'utilisation de cette notion a fait l'objet d'une demande spécifique de la DRAC il y a quelques années. Elle en ignore pour sa part la raison.

Monsieur Fabrice MORIO ignore ce terme.

Madame Michèle PREVOST détaille les différents financements réalisés par le DRAC.

Madame CAILLOU-ROBERT a constaté une diminution conséquente sur la création livre. Elle demande quelles en sont les raisons ?

Madame Annaïck LE RU répond que cela fait écho à la fin du dispositif des « mille lectures d'hiver », remplacé par un nouveau dispositif porté par le pôle Education de l'agence. Le budget a ainsi été transféré sur le pôle Education.

Madame CAILLOU-ROBERT comprend mais elle s'interroge sur la lisibilité de cette baisse pour les acteurs du livre.

Monsieur Philippe GERMAIN tient à la rassurer sur le fait que l'agence a un dialogue permanent avec les acteurs de la filière, pour éviter justement toute incompréhension.

Madame Michèle PREVOST pense qu'il pourrait dans ce cas-là être intéressant d'afficher la part du livre dans le pôle Education, afin de montrer que le livre prend davantage de part dans ce pôle au fil des années.

Madame Annaïck Le RU répond que cela a une limite : en effet un tel affichage nécessiterait une analyse fine qui pourrait s'avérer chronophage, alors même que l'agence dispose d'une comptabilité analytique conséquente. L'agence, par ailleurs, n'a jamais voulu créer de « silos » entre livre et image.

Madame Michèle PREVOST précise que cela aurait a minima le mérite de faire l'objet d'un affichage dans le budget.

Madame Julie GAYET explique que l'agence Ciclic, c'est le livre et l'image à tous les niveaux, avec des spécificités au sein de chaque pôle. L'idée n'est pas nécessairement de sectoriser chacun. **Madame Julie GAYET** précise que ces différents financements et dispositifs pourront faire l'objet d'un travail au prochain séminaire.

Monsieur Denis WALGENWITZ demande quel serait l'intérêt de cette clarification et vis-à-vis de quels destinataires ?

Madame Michèle PREVOST précise que cela serait déjà intéressant pour les administrateurs. À voir ensuite s'il peut être pertinent de communiquer.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver le Budget Primitif 2022 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Votants : 19

Pour : 19

6. PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DES FILIERES REGIONALES LIVRE ET IMAGE POUR L'ANNEE 2022

En matière de création, l'agence Ciclic répond à deux objectifs :

- 1- Soutenir la création cinématographique, audiovisuelle et littéraire dans toute sa diversité ;
- 2- Accompagner la structuration et le développement économique des filières livre et image régionales ;

C'est pour mener à bien ces deux objectifs, qu'à côté de la gestion de ses fonds de soutien littéraires et audiovisuels, Ciclic propose une politique publique d'animation et d'accompagnement des filières livre et image.

Cette politique repose sur une concertation menée avec les professionnels régionaux du livre et de l'image, ainsi que la définition et la mise en œuvre d'un programme annuel de formation et d'accompagnement.

En termes de concertation, l'agence Ciclic Centre-Val de Loire organise des temps d'échanges et de dialogues réguliers avec les professionnels régionaux :

- 1 réunion par semestre avec chacun des collectifs professionnels constitués au niveau de la filière image ;
- 1 rencontre par mois avec le collectif des producteurs régionaux
- Et 3 temps conviviaux par an.

Parallèlement, dans le contexte actuel du COVID 19, l'animation et l'accompagnement des filières professionnelles régionales se révèlent encore plus cruciales. En effet, non seulement nos parcours d'accompagnements professionnels nous permettent d'entretenir des dynamiques et des relations interprofessionnelles, dans un contexte d'isolement extrême ; mais ils permettent également et surtout d'accompagner les professionnels régionaux du livre et de l'image dans un contexte de transition professionnelle et économique sans précédent.

Après la réalisation d'une étude de l'impact du COVID 19 sur les filières image et livre de la région, et la mise en œuvre d'une politique de concertation avec les professionnels du territoire, les accompagnements et les formations se structureront autour des trois mêmes axes qu'en 2021 pour cette année qui débute :

- accompagner la diversification et la polyvalence en faveur de la création ;
- développer les liens interprofessionnels à l'échelle régionale et nationale ;
- favoriser le développement international.

Monsieur Pierre DALLOIS, responsable du pôle Création nouvellement créé et réunissant le livre et l'image, assure la présentation de ce programme d'accompagnement en compagnie de **Philippe GERMAIN**, directeur général.

7. NOUVEAU SITE INTERNET memoire.ciclic.fr

Depuis 2006, l'agence Ciclic se consacre à la construction du patrimoine mémoriel du Centre-Val de Loire. Ce projet se traduit par la collecte, la numérisation, le stockage, la documentation et la valorisation des archives du film amateur notamment grâce au site mémoire.ciclic.fr lancé en 2010. Mémoire.ciclic.fr a été créé comme une plateforme consultative et participative ayant pour objectif de favoriser l'accès et la valorisation du patrimoine filmé régional. Cette plateforme avait été pensée et lancée avec un cahier des charges précis suivant des critères éditoriaux et des contraintes techniques qui ont beaucoup évolué depuis 2010.

Ciclic Centre-Val de Loire a donc engagé une réflexion en 2019 pour repenser ce site internet. Cela a abouti à la passation d'un marché public en 2020 et l'attribution à l'agence Supersoniks de ce chantier ayant pu bénéficier de financements exceptionnels de la Région (25 000 €) et de la DRAC Centre-Val de Loire (9 500 €).

La refonte de ce site internet devait répondre aux problématiques suivantes :

- rendre accessible à tous la mémoire audiovisuelle de la région Centre-Val de Loire ;
- contribuer à l'émancipation et la construction du citoyen de demain ;
- faire participer et contribuer les citoyens ;
- accompagner les professionnels d'aujourd'hui et de demain dans le cadre de projets de créations.

Monsieur Rémi PAILHOU, responsable patrimoine, assure la présentation du nouveau site mémoire.ciclic.fr en compagnie de **Monsieur Philippe GERMAIN**, directeur général.

La séance est levée à 17h30.

La Présidente du Conseil
d'administration,

Le secrétaire de séance,

Julie GAYET

Joël HAFKIN